

REPUBLICQUE POPULAIRE DU BENIN

---+---  
RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
---+---

DECRET N° 79-116 du 18 Mai 1979

portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1979 de la Province et des Districts du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
  - VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
  - VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;
  - VU la loi n° 64-16 du 11 août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
  - VU l'ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
  - VU l'ordonnance n° 74-7 du 13 février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
  - VU l'ordonnance n° 74-8 du 13 février 1974, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
  - VU l'ordonnance n° 74-9 du 13 février 1974, portant institution et Organisation de la Commune ;
  - VU le décret n° 74-26 du 13 février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les Services directement placés sous leur autorité ;
  - VU le décret n° 78-356 du 30 décembre 1978, portant limites et dénomination des Circonscriptions Administratives ;
  - VU la décision du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et du Gouvernement Militaire Révolutionnaire au cours de la Réunion conjointe du 30 mai 1978 ;
  - VU l'ordonnance n° 79-19 du 20 avril 1979, portant loi de Finances pour la Gestion 1979 ;
- Sur proposition du Ministre des Finances ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 9 mai 1979,

.../...

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les budgets primitifs Exercice 1979 de la Province et des Districts du Zou, arrêtés conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Mai 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,  
le Ministre de l'Industrie et de l'Ar-  
tisanat, chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUENS

Pour le Ministre Délégué auprès  
du Président de la République,  
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de l'Oriantation Nationale  
absent, le Ministre de la Fonction  
Publique et du Travail, chargé de  
l'intérim,

Adolphe BIAOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MISON-MF 10 autres  
Ministères 13 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde-  
Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 Districts Intéressés 15 x 4 = 60 Province du  
ZOU 5 DB-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8 DAT 4 DAI 4 BCP 1 JORPB 1.-

PROVINCE DU ZOU

Recettes Ordinaires : CINQUANTE QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS

54 414 899

Recettes Extraordinaires : ONZE MILLIONS CINQ CENT DIX SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX FRANCS

11 517 346

TOTAL .....

65 932 245

Dépenses Ordinaires : CINQUANTE QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS

54 414 899

Dépenses Extraordinaires : ONZE MILLIONS CINQ CENT DIX SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE SIX FRANCS

11 517 346

TOTAL .....

65 932 245

DISTRICT RURAL DE DJIDJA

Recettes Ordinaires : SEIZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE MILLE TROIS CENTS FRANCS

16 404 300

Recettes Extraordinaires : QUARANTE MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN FRANCS

40 421

TOTAL .....

16 444 721

Dépenses Ordinaires : SEIZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE MILLE TROIS CENTS FRANCS

16 404 300

Dépenses Extraordinaires : QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT ET UN FRANCS

40 421

TOTAL .....

16 444 721

DISTRICT URBAIN DE BOHICON

Recettes Ordinaires : TRENTE DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS

32 874 670

Recette Extraordinaires : UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE DEUX CENT SIX FRANCS

1 377 206

TOTAL .....

34 251 876

<u>Dépenses Ordinaires</u> : TRENTE DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX FRANCS	32 874 670
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE DEUX CENT SIX FRANCS	<u>1 377 206</u>
TOTAL .....	34 251 876

DISTRICT RURAL DE QUESSE

<u>Recettes Ordinaires</u> : ONZE MILLIONS QUATRE VINGT QUINZE MILLE VINGT FRANCS	11 095 020
<u>Recettes Extraordinaires</u> : CENT DIX NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE QUATRE FRANCS	<u>119 534</u>
TOTAL .....	11 214 554
<u>Dépenses Ordinaires</u> : ONZE MILLIONS QUATRE VINGT QUINZE MILLE VINGT FRANCS	11 095 020
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : CENT DIX NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE QUATRE FRANCS	<u>119 534</u>
TOTAL .....	11 214 554

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY

<u>Recettes Ordinaires</u> : QUARANTE HUIT MILLIONS TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS	48 034 364
<u>Recettes Extraordinaires</u> : DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE CINQ FRANCS	<u>2 264 635</u>
TOTAL .....	50 298 999
<u>Dépenses Ordinaires</u> : QUARANTE HUIT MILLIONS TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS	48 034 364
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE SIX CENT TRENTE CINQ FRANCS	<u>2 264 635</u>
TOTAL .....	50 298 999

DISTRICT RURAL DE BANTE

Recettes Ordinaires : TREIZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS FRANCS 13 581 280

Recettes Extraordinaires : QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CENT SOIXANTE ET UN FRANCS 499 161

TOTAL ..... 14 080 441

Dépenses Ordinaires : TREIZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS FRANCS 13 581 280

Dépenses Extraordinaires : QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE CENT SOIXANTE ET UN FRANCS 499 161

TOTAL ..... 14 080 441

DISTRICT RURAL DE COVE

Recettes Ordinaires : NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE CINQ CENT SEPT FRANCS 9 484 507

Recettes Extraordinaires : SIX CENT CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT ET UN FRANCS 605 681

TOTAL ..... 10 090 188

Dépenses Ordinaires : NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE CINQ CENT SEPT FRANCS 9 484 507

Dépenses Extraordinaires : SIX CENT CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT ET UN FRANCS 605 681

TOTAL ..... 10 090 188

DISTRICT RURAL DE ZA-KPOTA

Recettes Ordinaires : DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE QUATRE VINGT DIX FRANCS 19 277 090

Recettes Extraordinaires : UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE SIX MILLE QUATRE CENT TRENTE SIX FRANCS 1 866 436

TOTAL ..... 21 143 526

DISTRICT RURAL DE ZA-KPOTA (suite)

<u>Dépenses Ordinaires</u> : DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE QUATRE VINGT DIX FRANCS	19 277 090
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE SIX MILLE QUATRE CENT TRENTE SIX FRANCS	<u>1 866 436</u>
TOTAL .....	21 143 526

DISTRICT RURAL DE GLAZOUE

<u>Recettes Ordinaires</u> : SEIZE MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE FRANCS	16 559 760
<u>Recettes Extraordinaires</u> : UN MILLION CENT TRENTE TROIS MILLE HUIT CENTS FRANCS	<u>1 133 800</u>
TOTAL .....	17 693 560

<u>Dépenses Ordinaires</u> : SEIZE MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE FRANCS	16 559 760
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : UN MILLION CENT TRENTE TROIS MILLE HUIT CENTS FRANCS	<u>1 133 800</u>
TOTAL .....	17 693 560

DISTRICT RURAL DE OUINHI

<u>Recettes Ordinaires</u> : ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE TROIS MILLE CINQUANTE FRANCS	11 443 050
<u>Recettes Extraordinaires</u> : UN MILLION TROIS CENT VINGT CINQ MILLE FRANCS	<u>1 325 000</u>
TOTAL .....	12 768 050

<u>Dépenses Ordinaires</u> : ONZE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE TROIS MILLE CINQUANTE FRANCS	11 443 050
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : UN MILLION TROIS CENT VINGT CINQ MILLE FRANCS	<u>1 325 000</u>
TOTAL .....	12 768 050

DISTRICT RURAL DE ZOGBODOME

Recettes Ordinaires : VINGT ET UN MILLIONS TROIS  
CENT SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS 21 376 560

Recettes Extraordinaires : DEUX MILLIONS CINQ CENT  
CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE CENT DIX SEPT FRANCS 2 552 417

TOTAL ..... 23 928 977

Dépenses Ordinaires : VINGT ET UN MILLIONS TROIS  
CENT SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS 21 376 560

Dépenses Extraordinaires : DEUX MILLIONS CINQ CENT  
CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE CENT DIX SEPT FRANCS 2 552 417

TOTAL ..... 23 928 977

DISTRICT RURAL DE SAVE

Recettes Ordinaires : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT  
QUATRE VINGT QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT  
HUIT FRANCS 13 494 588

Recettes Extraordinaires : CENT QUINZE MILLE CINQ  
CENT QUARANTE ET UN FRANCS 115 541

TOTAL ..... 13 610 129

Dépenses Ordinaires : TREIZE MILLIONS QUATRE CENT  
QUATRE VINGT QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT  
HUIT FRANCS 13 494 588

Dépenses Extraordinaires : CENT QUINZE MILLE CINQ  
CENT QUARANTE ET UN FRANCS 115 541

TOTAL ..... 13 610 129

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME

Recettes Ordinaires : VINGT TROIS MILLIONS TROIS  
CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS 23 315 476

Recettes Extraordinaires : UN MILLION HUIT CENT  
QUATRE VINGT TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE  
FRANCS 1 883 673

TOTAL ..... 25 199 149

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME (suite)

<u>Dépenses Ordinaires</u> : VINGT TROIS MILLIONS TROIS CENT QUINZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE FRANCS	23 315 476
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : UN MILLION HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE FRANCS	<u>1 883 673</u>
TOTAL .....	25 199 149

DISTRICT RURAL D'AGBANGNIZOUN

<u>Recettes Ordinaires</u> : DOUZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS	12 366 550
<u>Recettes Extraordinaires</u> : CENT TREIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE CINQ FRANCS	<u>113 855</u>
TOTAL .....	12 480 405

<u>Dépenses Ordinaires</u> : DOUZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS	12 366 550
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : CENT TREIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE CINQ FRANCS	<u>113 855</u>
TOTAL .....	12 480 405

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

<u>Recettes Ordinaires</u> : VINGT SIX MILLIONS QUARANTE MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS	26 040 086
<u>Recettes Extraordinaires</u> :	<u>PM</u>
TOTAL .....	26 040 086

<u>Dépenses Ordinaires</u> : VINGT SIX MILLIONS QUARANTE MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS	26 040 086
<u>Dépenses Extraordinaires</u> :	<u>PM</u>
TOTAL .....	26 040 086

DISTRICT RURAL DE ZAGNANADO

<u>Recettes Ordinaires</u> : ONZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS	11 989 775
<u>Recettes Extraordinaires</u> : QUATRE CENT MILLE FRANCS	<u>400 000</u>
TOTAL .....	12 389 775
<u>Dépenses Ordinaires</u> : ONZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS	11 989 775
<u>Dépenses Extraordinaires</u> : QUATRE CENT MILLE FRANCS	<u>400 000</u>
TOTAL .....	12 389 775